



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL18_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°18/2023
du Conseil communautaire
Séance du 3 avril 2023

Date d'envoi de la convocation = 28 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 60

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Denis BARETTINI, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN Julie MERCIER, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine DE VERDUZAN à Christine CLERC, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Gérald MISSOUR à Cédric CLEMENTE, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Catherine PECASTAING à Vincent ROUSSELOT, Elian PETITJEAN à Guy AUBANEL, Christian SUAU à Patrick BERTHOMIEU,

Absents/Excusés : Sébastien BAYART, Robert GAUTIER, Laurent OUILLON, Béatrice REDON

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

Objet : Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 par zone de perception.

Vu la délibération fixant les différents zonages à prendre en compte pour la fixation de la TEOM,

Considérant que le montant à financer par la TEOM comprend :

- Le coût total du service, comprenant les frais de collecte, de traitement, de déchetterie et de pré-collecte ;
- La part proprement reversée aux communes qui justifient de par l'annexe 7 du CA, un service proprement.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 27 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Fixe** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 comme indiqué en annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 3 avril 2023.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **13 AVR. 2023**



Agglomération du Gard Rhodanien - TEOM 2023

Commune	Taux TEOM 2023
Chusclan	11,00%
Codolet	11,00%
La Roque sur Cèze	11,00%
Orsan	11,00%
Saint Gervais	11,00%
Saint Victor la Coste	11,00%
Vénéjan	11,00%
Aiguèze	13,00%
Bagnols-sur-Cèze	13,00%
Goudargues	13,00%
Issirac	13,00%
Montclus	13,00%
Sabran	13,00%
Saint Alexandre	13,00%
Saint André d'Olérargues	13,00%
Saint Laurent de Carnols	13,00%
saint Laurent des Arbres	13,00%
Saint Michel d'Euzet	13,00%
Verfeuil	13,00%
Laudun - L'Ardoise	14,20%
Laval St Roman	15,00%
Montfaucon	15,00%
Saint Geniès	15,00%
Saint Julien de Peyrolas	15,00%
Saint Paulet de Caisson	15,00%
Carsan	15,00%
Cavillargues	15,00%
Connaux	15,00%
Cornillon	15,00%
Gaujac	15,00%
Le Garn	15,00%
Le Pin	15,00%
Lirac	15,00%
Saint André de Roquepertuis	15,00%
Saint Christol de Rodières	15,00%
Saint Etienne	15,00%
Saint Marcel de Careiret	15,00%
Saint Nazaire	15,00%
Saint Paul les Fonts	15,00%
Saint Pons la Calm	15,00%
Salazac	15,00%
Tavel	15,00%
Tresques	15,00%
Pont-Saint-Esprit	15,00%

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL18_2023-DE